

# ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES  
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES  
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS  
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЕЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

N° 495

## A) IDENTIFICATION

Bien proposé : Strasbourg, Grande île

Lieu : Alsace, département du Bas-Rhin

Etat partie : France

Date : 21 décembre 1987

## B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

Que le bien culturel proposé soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial au titre des critères I, II et IV.

## C) JUSTIFICATION

La "Grande Ile", baignée par deux biefs de l'Ill, amarrée au reste de la ville par vingt ponts, constitue le centre historique de Strasbourg. C'est là que fut établi le castrum romain d'Argentorate, dont les deux axes principaux ont été respectés par l'évolution urbaine : la rue des Hallebardes et la rue des Juifs reprennent le tracé du cardo tandis que la rue du Dôme et la rue du Bain-des-Roses sont deux segments du decumanus.

Dans un périmètre restreint, la Grande Ile renferme un ensemble monumental d'une remarquable qualité. Immédiatement repérables, au-dessus des hautes toitures à plusieurs étages de lucarnes, la Cathédrale, dont la flèche unique domine la plaine d'Alsace, les quatre églises anciennes de Saint-Thomas (XIIe-XVe siècle), Saint-Pierre-le-Vieux (XIIIe-XVe siècle), Saint-Pierre-le-Jeune (XIIIe-XVe siècle) et Saint-Etienne (XIIe siècle) ne sont pas des monuments isolés mais s'articulent à un quartier ancien très représentatif des fonctions de la ville médiévale et de l'évolution de Strasbourg du XVe au XVIIIe siècle.

Pour illustrer d'un seul exemple cette cohérence historique et urbaine, la Cathédrale, élément majeur de la proposition d'inscription, est évidemment indissociable de l'Oeuvre Notre-Dame, institution qui gérait les fonds nécessaires à sa construction et à son entretien, mais elle n'est pas moins solidaire du Palais Rohan, résidence des Cardinaux-princes-évêques de cette famille qui le firent édifier de 1732 à 1742 dans l'axe de la façade sud du transept, ou du collège des Jésuites (actuel lycée Fustel de Coulanges) bâti à son chevet.

En définitive, c'est l'image d'une société chrétienne médiévale et post-médiévale qui imprègne tout le réseau serré des rues marchandes et artisanales illustrant l'institution corporative (rue

des Tonneliers, rue des Charpentiers, rue des Ecrivains, place du Marché-aux-Poissons, place du Marché-aux-Cochons-de-Lait, etc.). Des édifices publics comme l'Hôtel de Ville de 1585 (aujourd'hui Chambre de Commerce), la Grande Boucherie de la Ville (1587-1588, aujourd'hui musée historique) coexistent avec des hôtelleries (Hôtellerie du Cerf), des boutiques et des échoppes, des maisons patriciennes (maison Kammerzell et maisons de la rue Mercière, maisons de la rue du Vieux-Marché-aux-Poissons, etc.).

L'ICOMOS se réjouit donc que la proposition d'inscription soumise par la France ne concerne pas seulement la Cathédrale Notre-Dame, bien culturel dont la valeur universelle évidente rendait la présentation inévitable, mais l'ensemble exceptionnel de la Grande Ile, considéré comme un tout.

La Cathédrale et la Grande Ile satisfont aux critères I, II et IV.

- Critère I. A tous les stades de sa construction, du Pilier du Jugement Dernier, vers 1230, à l'achèvement de la flèche nord en 1439, la cathédrale gothique de Strasbourg est une réalisation artistique unique. La flèche elle-même, avec sa structure arachnéenne en grès rose culminant à 142m, constitue une prouesse technique inégalée jusqu'au XIXe siècle.

- Critère II. La Cathédrale de Strasbourg a été le vecteur de l'art gothique en direction de l'est. L'influence considérable qu'a exercé ce modèle sur la statuaire des pays germaniques a pu être définie selon trois phases successives : influence du Pilier du Jugement Dernier, influence du jubé, influence des portails de la façade. Mais il ne faut pas oublier que pour Goethe, Notre-Dame de Strasbourg fut la cathédrale gothique par excellence : grâce à lui, elle redevint exemplaire au XIXe siècle, suscitant les folles surenchères néo-gothiques de la flèche d'Ulm ou de la façade de Cologne.

- Critère IV. La "Grande Ile" de Strasbourg offre un exemple éminent d'ensemble urbain caractéristique de l'Europe moyenne et un ensemble unique d'architecture domestique rhénane des XVe et XVIe siècles.

ICOMOS, Mai 1988